

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 114

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 26 BIS A

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer à la référence :

« L. 2224-7-1 »

la référence :

« L. 2224-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle